

Vaccination HPV: Conditions d'accès

1. Vaccination des adolescents en fédération Wallonie-Bruxelles

En tant que médecin, vous savez à quel point il est crucial d'informer les adolescents et leurs parents des risques liés à une infection par le Papillomavirus Humain (HPV). Plus que cela, vous voulez les informer de la possibilité de se protéger. L'accès à la vaccination est l'un des aspects les plus importants à cet égard. C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous un résumé des conditions applicables en Wallonie-Bruxelles.

Schéma de vaccination pour filles et garçons contre le Papillomavirus Humain^{1,2}

Médecin scolaire		Cabinet Médical	
Programme vaccination FW-B (ONE: e-Vax)		Programme vaccination FW-B (ONE: e-Vax)	Prescription (achat en pharmacie)
Âge 1 ^{ère} dose	1 ^{ère} différenciée ou 2 ^{ème} secondaire (quel que soit l'âge) + rattrapage possible pour enfant né ≥ 2006	1 ^{ère} différenciée ou 2 ^{ème} secondaire (quel que soit l'âge) + rattrapage possible pour enfant né ≥ 2006	12-18 ans incl.
Prix du vaccin	Gratuit	Gratuit	Remboursé: 12,50€* ou 8,30€*

2. Vaccination chez les adultes

NOUVEAU : La campagne de rattrapage de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est élargie en Belgique. Le **Gardasil® 9** est désormais **remboursé pour les femmes et les hommes âgés de 19 à 30 ans révolus**, lorsque le schéma vaccinal n'a pas encore été initié. Chez les **personnes vivant avec le VIH ou greffées**, le remboursement est étendu **jusqu'à 45 ans révolus**. Les femmes et les hommes à partir de 31 ans non concernés par ces catégories peuvent se faire vacciner mais sans remboursement.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE NOUVEAU REMBOURSEMENT ?

Critère	Population générale	Patients VIH	Greffe / Transplantation
Bénéficiaires ♀♂	19–30 ans révolus	VIH, 19–45 ans révolus	Post-greffe CSH ou organe solide, 19–45 ans révolus
Nombre max. remboursé			
Vaccination préalable	Non initiée	Non initiée	Non initiée*
Exception	—	—	*2 ^{ème} immunisation possible après greffe de CSH
Schéma vaccinal			
Prescripteur	Tout médecin	Médecin Centre de Référence SIDA (conv. INAMI)	Médecin centre expérimenté en transplantation
Formalité préalable	✗	✓ Formulaire annexe A	✓ Formulaire annexe A
Décision	—	Attestation médecin-conseil	Attestation médecin-conseil
Tiers payant	✓ si conditions remplies	✓ après attestation	✓ après attestation

CSH : Cellules Souches Hématopoïétiques

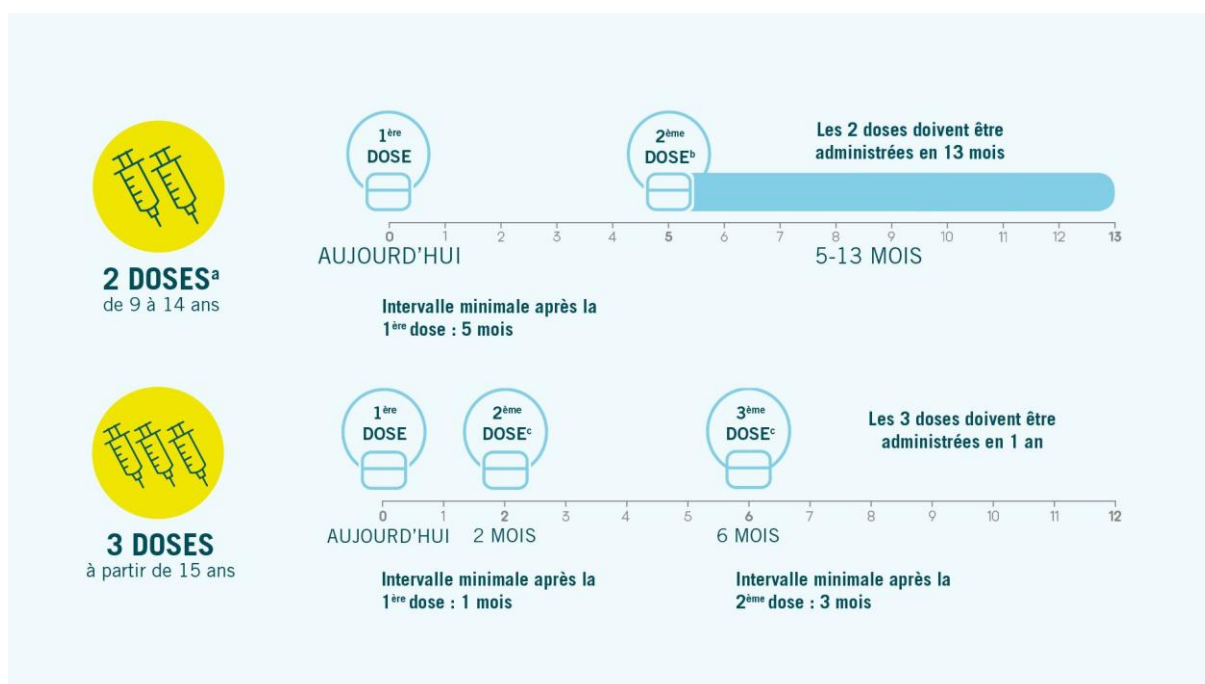
INAMI : Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

<https://webapppsa.riziv-inami.fgov.be/ssp/ProductSearch>. Last access 06/2026

3. Gardasil® 9 en pratique: posologie recommandée³



Ticket modérateur bénéficiaire ordinaire: 12,50 €; ticket modérateur intervention majorée: 8,30 €.

***Certaines mutuelles proposent une indemnisation annuelle pour la vaccination. Demandez à vos patients de se renseigner!*

a. Peut être administré selon un schéma en 3 doses (0,2,6 mois). La deuxième dose doit être administrée au moins un mois après la première dose, et la troisième dose doit être administrée au moins 3 mois après la deuxième dose. Les trois doses doivent être administrées en moins d'un an.³

b. La deuxième dose doit être administrée entre 5 et 13 mois après la première dose. Si la deuxième dose est administrée moins de 5 mois après la première dose, une troisième dose devra toujours être administrée.³

c. La deuxième dose doit être administrée au moins un mois après la première dose, et la troisième dose doit être administrée au moins 3 mois après la deuxième dose. Les trois doses doivent être administrées en moins d'un an.³

Dans le cadre du programme de vaccination, conformément aux recommandations du Conseil Supérieur de la Santé, un schéma alternatif en 2 doses peut être proposé pour tous les adolescents jusqu'à 18 ans inclus.⁴